



CONTENUS

Colombie, Panama et Corée : des accords bilatéraux sur la sellette	1
Peu d'avancées lors du Sommet Union européenne-Amérique latine	2
Les droits de propriété intellectuelle au centre de la stratégie commerciale américaine	2
Actualités	4
La Journée mondiale de la diversité culturelle : une occasion de bilan	4
Ouvrage : « Diversité culturelle et libre-échange à la lumière du cinéma »	4

[Notre analyse] La dynamique politique mondiale, que ce soit en sol américain dans le contexte de la campagne présidentielle, ou encore en Amérique latine avec la montée des gouvernements de gauche, rend de plus en plus difficiles les négociations commerciales visant l'instauration d'accords de libre-échange. Le Congrès américain tarde à approuver les accords bilatéraux signés par l'administration actuelle avec le Panama, la Colombie et la Corée. L'Union européenne n'a pu, lors du dernier Sommet avec les pays d'Amérique latine et Caraïbes, faire adopter le principe de la négociation par bloc et se trouve ainsi confrontée aux clivages politiques qui parcourent le continent et limitent l'avancée des négociations de libéralisation des échanges commerciaux, notamment avec le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie. Le libre-échange est devenu une question principalement politique, éclipsant ainsi toute forme d'argumentation économique, comme le laisse d'ailleurs transparaître les propos des sénateurs américains. Dans un tel contexte, c'est sur le terrain de la protection des droits de propriété intellectuelle, plus que de l'ouverture de nouveaux marchés, que semble s'être réorientée la politique commerciale américaine. Cette inflexion est visible dans l'importance accordée au *Rapport spécial 301*, qui fournit un classement des pays délinquants susceptibles de se voir imposer des mesures de rétorsion économiques par les États-Unis, de même que dans les discussions entourant la signature d'un accord international contre la contrefaçon, qui devrait être conclu lors de la prochaine réunion des pays du G8 au mois de juillet, au Japon.

Colombie, Panama et Corée : des accords bilatéraux sur la sellette

Charles Grassley, membre du comité des Finances du Sénat américain, a exprimé de profondes réserves quant à la possibilité pour le Congrès des États-Unis d'approuver cette année l'accord de libre-échange entre son pays et la Corée puisque, selon lui, la priorité va plutôt être donnée à deux autres accords en attente d'approbation, soit ceux avec la Colombie et le Panama. Le Congrès devrait appuyer ces deux accords avant les prochaines élections présidentielles américaines de novembre, selon le sénateur.

Selon M. Grassley, l'accord de libre-échange avec le Panama va demeurer au stade du statu quo au moins jusqu'à septembre, c'est-à-dire jusqu'au moment où le chef du parlement panaméen, qui est recherché pour meurtre aux États-Unis, sera destitué de son poste. Dès lors, même si l'accord avec le Panama est approuvé par le Congrès en septembre, cela ne laissera que trop peu de temps pour trancher le cas coréen. D'autant que les négociations relatives aux exportations de viande de bœuf américain en Corée sont assez difficiles. Un accord bilatéral est intervenu entre les deux parties à ce sujet le mois dernier, mais les négociateurs américains doutent encore de la bonne foi de leurs homologues coréens sur ce dossier.

Cela dit, le sénateur Grassley s'est clairement rangé dans le camp de l'actuelle administration Bush en réaffirmant qu'aucune raison valable ne pouvait justifier un délai dans l'approbation de ces accords commerciaux, notamment avec la Colombie. « Raisonnablement, il n'y a aucune justification pour les syndicats ou autres leaders de se méfier de la Colombie ». Traditionnellement, les syndicats craignent les délocalisations, le déficit commercial ou encore les manipulations de la monnaie chinoise. Rien de tout cela n'est envisageable avec l'approbation de l'accord de libre-échange avec la Colombie, a affirmé le sénateur Grassley. En fait, les syndicats qui s'opposent à l'accord avec la Colombie mettent surtout de l'avant la violence dans ce pays à l'égard des organisations syndicales et leurs représentants.

En fait, c'est avant tout un argument d'ordre politique qui semble justifier l'impérative nécessité de ratifier ces accords de libre-échange avant les élections de novembre. C'est en tout cas ce que laisse suggérer la déclaration d'un autre sénateur américain, Christopher Bond, pour qui les accords de libre-échange « représentent une opportunité pour consolider nos alliances avec nos amis, et cela notamment dans



certaines régions du monde où œuvrent des socialistes anti-américains, comme Hugo Chavez au Venezuela ».

Source : *Inside US Trade*, vol.26, n°20, 16 mai 2008.

Peu d'avancées lors du Sommet Union européenne-Amérique latine

La 5e édition du sommet Union européenne-Amérique latine s'est tenue à Lima (Pérou) les 16 et 17 mai. Une soixantaine de dirigeants venus de deux continents étaient présents. Ce sommet avait pour but de renforcer la coopération commerciale entre les deux régions et lutter contre le réchauffement de la planète et la pauvreté.

Le sommet s'est ouvert dans une atmosphère tendue et sous haute surveillance policière dans un quartier résidentiel de Lima. Les divisions sud-américaines, notamment entre le Venezuela et la Colombie, ont miné le terrain pour les négociations entre les deux continents. La Colombie accuse l'Équateur et le Venezuela d'avoir été des soutiens à la guérilla des FARC. La publication, par Interpol, d'un rapport confirmant l'authenticité des documents sur lesquels s'appuie la Colombie, le jour même de l'arrivée des chefs d'État à Lima, n'a fait qu'exacerber les tensions entre les pays andins. De nombreux observateurs craignaient que cette crise n'éclipse les thèmes au programme du sommet de Lima. De plus, les priorités respectives des dirigeants européens et sud-américains étaient divergentes. Alors que le premier ministre français avait à cœur d'évoquer le sort de l'otage Ingrid Betancourt, le président brésilien, Luis Ignacio Lula Da Silva, souhaitait défendre sa production nationale de biocarburant, fortement incriminée ces derniers temps. Enfin, les accords commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur, la zone douanière qui regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, qui sont l'une des préoccupations principales de l'Union européenne, sont dans l'impasse.

A l'issue de ce sommet, les observateurs ont insisté sur l'atmosphère apaisée qui a régné lors des négociations. Les dirigeants ont fait taire leurs divergences et ont affiché leur bonne volonté d'avancer sur les dossiers essentiels de ce sommet : la lutte contre la pauvreté, le réchauffement climatique, le développement durable. Cette volonté de coopération n'a cependant pas suffi et peu de résultats concrets sont à dénombrer. Les gouvernements n'ont pas su trouver de véritables accords et la « Déclaration de Lima » ne contient que peu de mesures effectives. Une attention particulière a été accordée à la crise alimentaire. L'ensemble des dirigeants ont demandé la mise en place immédiate de mesures pour aider les pays les plus touchés. Difficile d'aboutir en revanche sur les deux questions économiques essentielles : les biocarburants et les accords commerciaux. Le Brésil, deuxième producteur de biocarburants après les États-Unis, défend leur utilisation, notamment grâce à des arguments environnementaux auxquels les Européens sont sensibles. Menacés par la crise alimentaire, et peu sensibles au changement climatique, certains pays andins, notamment le Venezuela et la Bolivie, rejettent ces carburants en les accusant d'intensifier les risques de pénurie. Autre point d'achoppement, les accords commerciaux. L'Union européenne souhaitait négocier bloc à bloc avec l'Amérique latine, ce qui n'est pas possible en raison des grandes divisions internes. Les accords de libre-échange, défendus par les Européens se heurtent aux réticences de l'Équateur et de la Bolivie. Pour tenter de composer avec les différences idéologiques entre les États d'Amérique latine, trois mini-sommets ont été organisés selon les différentes zones géographiques.

Les différends commerciaux restent nombreux, et les négociations, qui sont dans l'impasse depuis plusieurs années n'ont pas permis de réelles avancées. L'Union européenne est le deuxième partenaire économique de la région Amérique latine/Caraïbes, mais cela ne correspond qu'à des échanges limités. L'Union européenne a à cœur de créer des liens forts avec la région. Le prochain Sommet aura lieu en 2010 à Madrid.

Source : « Sommet UE-Amérique latine : un rapprochement sans réalisations majeures », *Toute l'Europe.fr*, 20 mai 2008. (www.touteurope.fr)

Les droits de propriété intellectuelle au centre de la stratégie commerciale américaine

Le *Rapport spécial 301*, publié chaque année par le gouvernement américain, évalue la manière dont les partenaires commerciaux étrangers protègent les droits de propriété intellectuelle des entreprises américaines et tente de décourager les investissements dans les pays défaillants. Si le Rapport a une fois encore fustigé l'attitude de la Chine et de la Russie, il a également mis en garde contre l'utilisation par la Thaïlande de licences obligatoires autorisées dans le domaine de la santé publique, les risques liés à



l'utilisation de produits contrefaits tels que les médicaments pour la santé et la sécurité, le piratage Internet et le traité international de lutte contre la contrefaçon.

Le rapport montre que les droits de propriété intellectuelle « se développent chaque année » et que la violation de ces droits touche de plus en plus l'économie américaine, a déclaré Stan McCoy, adjoint du Représentant américain au commerce pour la propriété intellectuelle et l'innovation. Il montre également, selon lui, le rôle de plus en plus important joué par les économies en développement. Parmi les principaux thèmes abordés dans le *Rapport spécial 301* de cette année par les services du Représentant américain au commerce, et ce, à la demande du Congrès, figurent le piratage sur Internet et les technologies émergentes telles que les téléphones mobiles, les outils PDA, les clés USB et autres technologies mobiles.

Neuf pays ont été placés sur la liste des pays à surveiller en priorité, ce qui représente le pire classement et le dernier stade avant d'éventuelles sanctions commerciales unilatérales, telles que la perte des privilèges accordés par les autorités américaines sur les marchandises destinées au marché américain. Outre la Chine et la Russie, figurent sur cette liste l'Argentine, le Chili, l'Inde, Israël, le Pakistan, la Thaïlande et le Venezuela. Au total, 78 pays ont été analysés cette année, 46 ont été répertoriés sur l'une ou l'autre liste des pays à surveiller, ce qui peut déboucher sur l'ouverture de discussions bilatérales et des mesures visant à décourager tout investissement dans le pays concerné. 36 pays ont été considérés comme des pays à surveiller. La Russie a été soumise à un examen hors-cycle qui a abouti à son classement dans la liste des pays à surveiller en priorité. Des examens de ce type ont été demandés pour Israël et Taïwan. Aux yeux des services du Représentant américain au commerce, des progrès ont été réalisés dans plusieurs pays, notamment l'Égypte, le Liban et l'Ukraine, qui sont passés de la liste des pays à surveiller en priorité à celle des pays à surveiller. Cela s'explique, selon eux, par le fait que ces pays ont renforcé leur système de protection des droits de propriété intellectuelle. Le Belize et la Lituanie ont, quant à eux, été retirés du *Rapport spécial 301*.

Pour la première fois cette année, le *Rapport spécial 301* évoque le projet d'accord visant à lutter contre la contrefaçon, actuellement négocié par les principaux pays industrialisés (qui sont également détenteurs de la grande majorité des droits de propriété intellectuelle). Cet accord constitue, selon le Représentant américain au commerce, « une nouvelle dynamique pour lutter contre les risques liés à la contrefaçon et au piratage ». « Les partenaires commerciaux le considèrent comme un instrument essentiel pour renforcer les normes internationales de droits de propriété intellectuelle », a-t-il ajouté. Initialement prévue pour octobre, la signature de l'accord n'interviendra pas avant le prochain Sommet des pays industrialisés (G8), qui aura lieu au Japon en juillet, a indiqué Stan McCoy. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus récemment avec la Colombie, le Panama et la Corée, le Représentant américain au commerce a souligné les avantages liés à la protection des droits de propriété intellectuelle. Par le biais de ces accords, les États-Unis cherchent à obtenir de leurs partenaires commerciaux des engagements plus importants que ceux souscrits dans l'Accord de 1994 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), lequel établit des normes générales de protection des droits de propriété intellectuelle.

L'Alliance internationale pour la propriété intellectuelle (AIPPI), qui regroupe les principales associations commerciales américaines impliquées dans la protection des droits de propriété intellectuelle, s'est fait l'écho du Représentant américain au commerce en qualifiant la Chine et la Russie de pays qui posent le plus de problèmes. Elle a également demandé à ce que l'Espagne et la Grèce soient inclus dans la liste des pays à surveiller et fait savoir son désaccord sur le choix qui a été fait de ne pas placer le Canada sur la liste des pays à surveiller en priorité, comme elle l'avait demandé, du fait de violations présumées au droit d'auteur. Le Représentant américain au commerce a estimé que le problème devrait être réglé dans les prochains mois avec la mise en œuvre de la nouvelle politique adoptée par le Canada en matière de protection des droits de propriété intellectuelle. La *Motion Picture Association of America* (MPAA) a salué les efforts croissants entrepris pour défendre les droits de propriété intellectuelle sur l'Internet. Dans une déclaration, Dan Glickman, président de la MPAA, a estimé qu'il était nécessaire de protéger efficacement la propriété intellectuelle afin de permettre à l'industrie de fournir aux utilisateurs, notamment ceux en ligne, des systèmes innovants de visualisation de contenus.

Source : William New, « La protection des droits de propriété intellectuelle : une priorité pour le Représentant américain au commerce », *Intellectual Property Watch*, 03 mai 2008. (www.ip-watch.org)



ACTUALITÉS

La Journée mondiale de la diversité culturelle : une occasion de bilan

Le 21 mai a été proclamé Journée mondiale de la diversité culturelle par l'UNESCO, mais il semble qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les différentes cultures puissent être bien représentées sur la scène internationale. Des 148 États membres de l'UNESCO qui ont adopté la Convention sur la diversité des expressions culturelles, seuls 80 l'ont ratifiée à ce jour. Les États-Unis et Israël ont refusé de s'y joindre.

Le président de la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle, le comédien et cinéaste du Burkina Faso, Rasmané Ouedraogo, invite les pays à ratifier rapidement la Convention de l'UNESCO afin de lui donner « plus de force », d'autant plus que les États-Unis tentent, selon lui, de convaincre ces mêmes pays de ne pas le faire. En entrevue à la Presse Canadienne, alors qu'il était de passage à Montréal, M. Ouedraogo voyait dans cette réticence un problème d'intérêts pour le géant américain, particulièrement omniprésent dans les milieux de l'édition et du cinéma. Sans aller jusqu'à dire que Hollywood a peur de perdre sa mainmise sur le marché international, il a reconnu que la tendance est à « l'envahissement culturel ». Il estime qu'avec la mondialisation « la production culturelle est menacée par une sorte d'uniformisation ». Rasmané Ouedraogo fait valoir que « chaque produit culturel est une représentation de la population qui l'a créé et que c'est cette diversité qui enrichit le monde ». La Convention de l'UNESCO est donc, pour lui, un outil permettant de protéger et de promouvoir les différentes expressions culturelles.

Adoptée en 2005 lors de la Conférence générale de l'UNESCO, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* est entrée en vigueur en mars 2007. La première réunion pour sa mise en œuvre s'est déroulée en décembre dernier, à Ottawa. La prochaine aura lieu en juin 2008 à Paris. Il y sera notamment question de la façon de gérer le nouveau Fonds international pour la diversité culturelle. Québec et Ottawa ont respectivement promis d'y octroyer 100 000 \$ et 500 000 \$, alors que la France et l'Espagne ont promis chacun quelque 150 000 euros. Rasmané Ouedraogo souligne que ce fonds permettra notamment de renforcer, voire de susciter l'apparition d'une certaine industrie culturelle viable dans les pays en voie de développement.

Source : *La Presse Canadienne*, 21 mai 2008.

Ouvrage : « Diversité culturelle et libre-échange à la lumière du cinéma »

Cet ouvrage de Christophe Germann vient de paraître aux éditions Bruylant (Bruxelles) et LGDJ (Paris). Il présente et discute les enjeux juridiques, politiques et économiques des industries culturelles, et ce, en lien avec la diversité culturelle et le commerce international. Il propose des solutions originales pour mettre en œuvre les objectifs de la nouvelle Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Bonne source d'information, ce livre tente d'établir, à partir de l'exemple de l'industrie cinématographique, des repères censés contribuer à la composition d'un cadre de droit international public nouveau pour réaliser l'objectif de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation. Le travail de recherche analyse l'état actuel du droit pertinent de l'UNESCO, de l'OMC, de la propriété intellectuelle et de la concurrence et étudie en particulier le cas de l'Union européenne et de la Suisse. L'originalité de l'approche proposée tient notamment à l'idée d'interdire toute discrimination du fait de l'origine culturelle, et ce, au moyen des principes de la « culture la plus favorisée » et du « traitement culturel » pour rendre la diversité culturelle accessible à toutes les économies.

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.